

Enseignant(e) en Activité Physique Adapté

Type de contrat : CDD de 12h à 25 heures par semaine (9 mois)

Le temps de travail hebdomadaire est à définir début septembre en fonction du volume d'activité de la saison sportive 2019/2020.

Début du contrat : Lundi 23 Septembre 2019

Fin du contrat : Vendredi 26 juin 2020

Lieux de travail : Montpellier Culture Sport Adapté, bureau situé aux Beaux-Arts à Montpellier

Pré requis obligatoire nécessaire au poste :

- Licence STAPS Activité Physique Adapté obligatoire (ou prérogative d'encadrement équivalente)
- Carte professionnelle obligatoire
- Posséder le Permis B

Le temps de travail est annualisé sur 9 mois.

Mission : Enseignement des Activités Physiques Adaptées à des enfants, adolescents et adultes présentant un handicap mental ou psychiques :

- Encadrement en activités physiques adaptées auprès de différents établissements spécialisés (IME, IMP, CME, ESAT, FAM...) en groupe ou en individuel
- Encadrement d'activités physiques hebdomadaires en Sport Adapté
- Organisation et participation aux évènements sportifs annuels de l'association
- Gestion et encadrement de stagiaires UFR STAPS filière APA
- Participation aux réunions de coordination d'équipe

Environnement de travail :

Travail en équipe et en autonomie

Véhicule associatif pour les interventions

Expériences et compétences éventuelles souhaitées :

- Connaissances du public en situation de handicap mental ou psychique
- Expériences dans l'encadrement d'APA
- Connaissance du milieu associatif
- Encadrements activités sportives adaptées spécifiques

Savoir être :

Dynamique, motivé(e) par le travail associatif, patient(e), avenant(e) auprès des familles et des professionnels, qualité d'écoute et d'apprentissage, volonté de se former à des publics spécifiques.

Rémunération :

Convention Collective Nationale du Sport, Groupe 3

Prime de précarité à la fin du CDD

Candidatures :

Envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse contact@mcsa34.com

Les candidatures seront traitées à partir du 19 août 2019. Passation des entretiens entre le 28 août et le 6 septembre 2019.